

L'acceptabilité territoriale des projets de méthanisation

Aude POTTIER

Responsable SET Transfert, Laboratoire Passages CNRS, UPPA



Des évolutions des oppositions comme mise en contexte de l'acceptabilité sociale



Contestations « hors-cadre »
(associations, participation, etc.)



**Comment appréhender
ces nouvelles
oppositions?**

Du NIMBY aux
visions du monde

Mise en doute
de l'expertise



Dans ce contexte de mutations, d'évolutions, le monde de l'entreprise et les sphères techniques travaillent/ mobilisent cette notion d'acceptabilité sociale pour limiter les blocages.

Pourquoi acceptabilité « territoriale »?

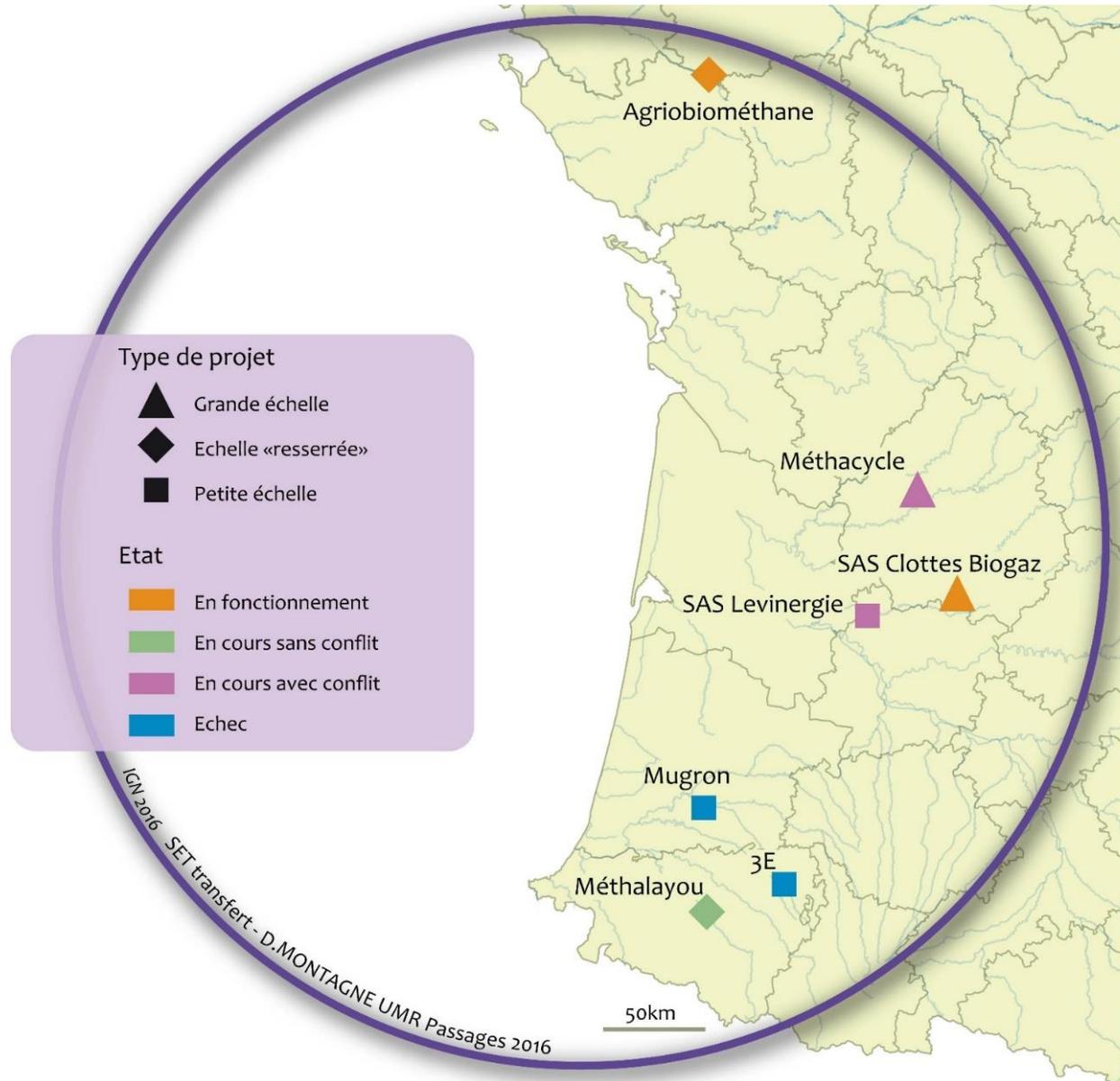
- Questions d'acceptabilité relatives aux énergies, remise en question :
 - Du procédé rejeté par une partie de l'opinion : le nucléaire, le gaz de schistes par exemple.
 - Du lieu d'implantation plus que du procédé : tout particulièrement l'éolien.



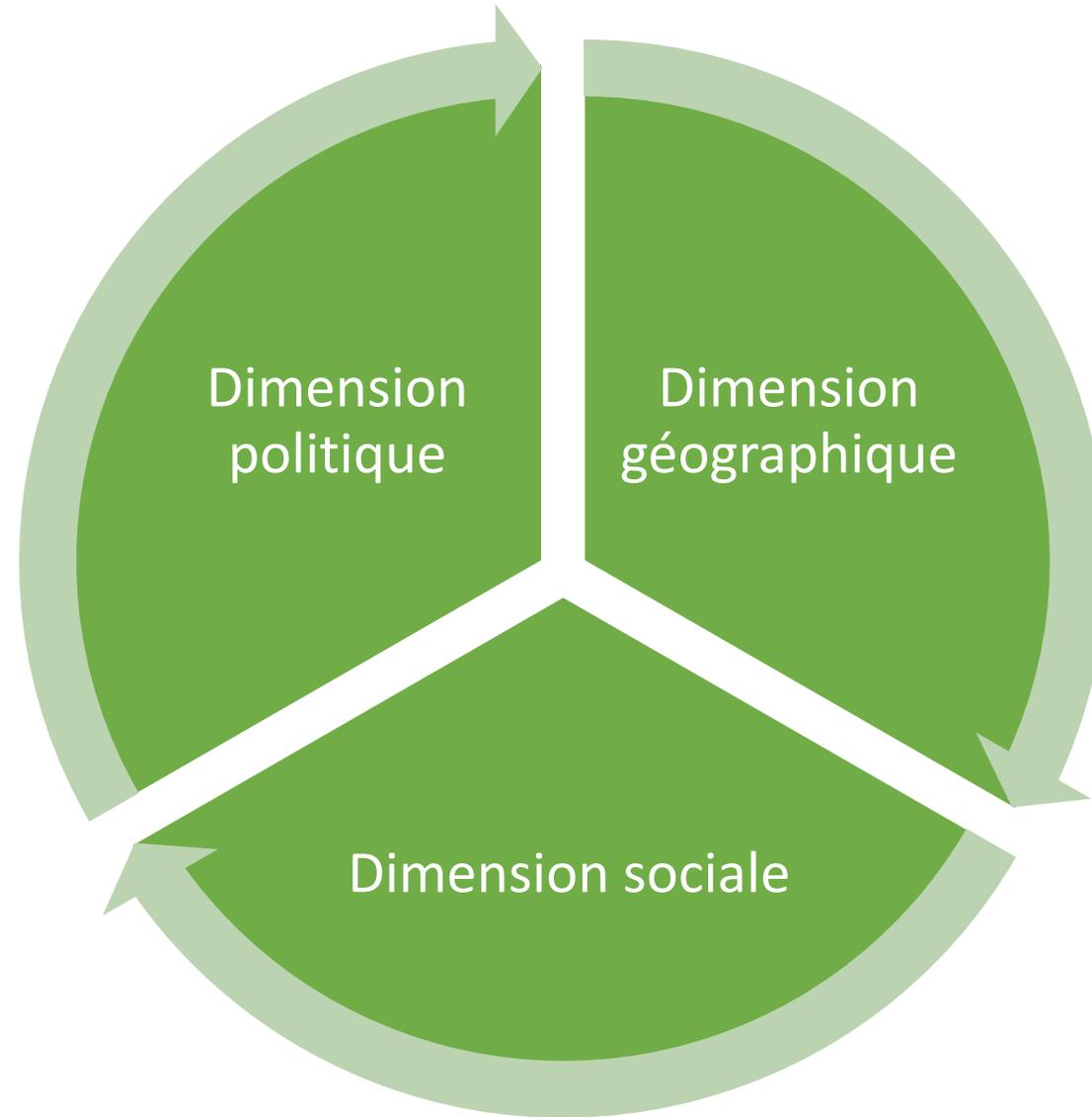
- Méthanisation :
 - Des projets *a priori* semblables MAIS acceptés différemment ici et là : les "territoires" n'acceptent pas de manière identique des projets en apparence semblables
 - La question relève plus du lieu que du procédé lui-même : plutôt que de parler d'acceptabilité sociale (OGM par ex.), mieux vaut parler, selon nous, d'acceptabilité territoriale.

Quels déterminants, quelles conditions ?

Etudes de cas (regroupement agriculteurs)



Déterminants à l'opposition



La proximité géographique : la face immergée de l'iceberg !

- La proximité comme vecteur premier de tensions et de conflits :
 - Peur des nuisances (olfactives, visuelles, sonores) avec une hiérarchie qui varie :

« Je me voyais mal avoir une unité, vous connaissez les photos des unités de méthanisation, vous savez comme c'est joli, là dans le champ » (Association)

«ils se sont vraiment arc-boutés sur le bruit, l'odeur, les mouches, les rats » (Association)

- Peur des risques d'explosion et environnementaux
- Dévaluation du bien personnel (tant financièrement qu'affectivement)

« notre bien immobilier, il a une certaine valeur. Si on met dans une annonce « maison confortable à 100m de l'unité de méthanisation », je pense que la valeur du bien va se trouver dévalorisée, donc nous ne voulions pas que soit dévalorisé notre patrimoine » (Association)

- La peur de l'engrenage

La dimension sociale : une composante importante mais non exclusive

- Evolution sociologique des territoires : communes dépendantes (même de manière faible) à un pôle urbain

« on n'habite pas à Mugron pour être enquiné par des nuisances » (Association)

- Le rural profond plus favorable ?

Communes	Typologie des campagnes Françaises	ZAU (zonages en aires urbaines)	Types de paysages	Conditions de vie			Bassin de vie
				Croissance	Proximité des services	Caractéristiques	
Préchacq-Navarrenx (Méthalayou)	Classe 2 : Campagne vieillie à très faible densité, environnement rural fort	Autres communes multipolarisées	Collines et vallées, paysages diversifiés	Très faible densité	Fort éloignement des services	Population âgée, faibles revenus	Navarrenx
Saint-Aquilin (Méthacycle)	Classe 2 : Campagne vieillie à très faible densité	Autres communes multipolarisées	Collines et vallées, paysages diversifiés	Très faible densité	Fort éloignement des services	Population âgée, faible revenus	Saint-Astier

La dimension sociale : une composante importante mais non exclusive

- La composition sociale et les interactions entre acteurs du lieu d'implantation semblent plus importantes que le « type » de commune

→ Emerge la question de la légitimité du projet pour les habitants

La dimension politique : un arbitrage nécessaire

■ Intérêt privé vs bien collectif :

- Remise en question de nuisances collectives pour un intérêt financier privé

« les dégâts sur le village ne sont pas en rapport avec les inconvénients, avec le bénéfice qu'on retirerait, c'est des bénéfices privés, c'est pour du privé derrière » (Association)

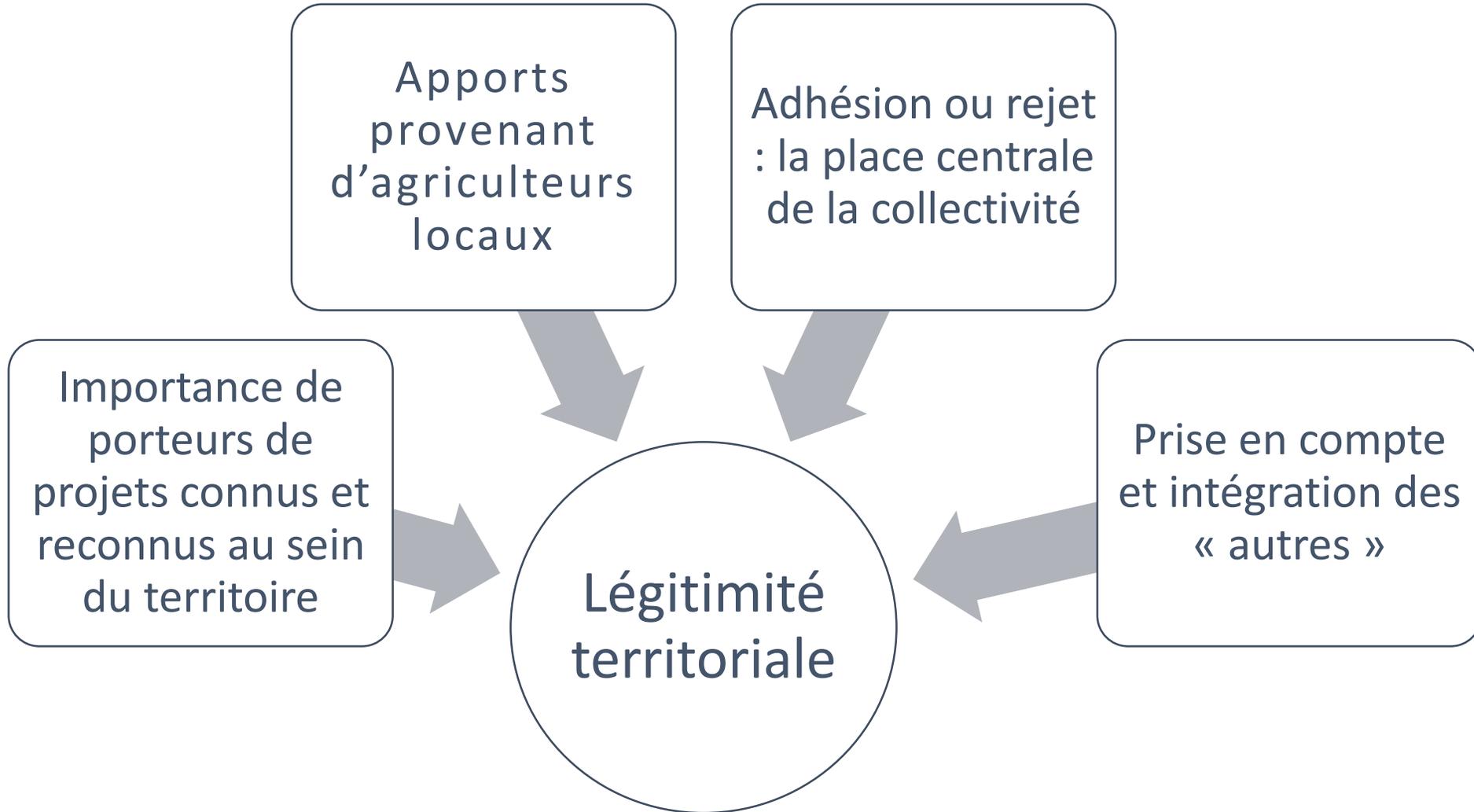
- L'enjeu environnemental : un bel argumentaire pour verdir un projet au seul intérêt économique
- Technologie « en vogue », portage institutionnel et manque de recul : sème le doute sur son réel intérêt

■ Justifications et discours rationnels entachés : impression de manipulation et d'iniquité

« [ce terrain] n'a pas été retenu aux yeux du public alors qu'il était déjà engagé sur une autre voie depuis 6 mois. Autrement dit, on nous a présenté cet emplacement comme une possibilité alors qu'elle ne l'était pas. En termes d'acceptabilité sociale, on nous a trompés si vous voulez » (Association)

→ Emergence de la question des asymétries entre porteurs et société

La légitimité territoriale comme condition



La légitimité territoriale comme condition



- L'importance de porteurs de projets connus et reconnus (nature et intensité des liens noués fonde la légitimité d'action) au sein du territoire

- Enracinement sur le territoire : *« les gens savaient à qui ils avaient à faire » (Agriculteur).*
- Imprégnation territoriale : nature et intensité de liens noués (attitude, pratiques et inscription dans la vie locale)

« l'avantage sur les 15 agriculteurs, c'est que tout le monde en connaît au moins un, ça fait un réseau ou une mafia. »

(Agriculteur)

- Les apports provenant d'agriculteurs locaux comme aide à la légitimation du projet

- Evite l'effet « poubelle »
- Délégitime l'intérêt du projet sur le site si une part trop importante d'apporteurs ne sont pas issus du territoire

« les fermiers du village ne veulent pas y participer, il y a que M. X et M. X, donc trois, tous les autres viennent des villages autour nous amener leurs choses, c'est pas logique » (Association)

« c'était une situation où tous les agriculteurs n'étaient qu'apporteurs, et l'unité on la mettait pas chez eux on la mettait chez les autres, forcément trop facile » (Association)

La légitimité territoriale comme condition



- Adhésion ou rejet : la place centrale de la collectivité
 - Une collaboration qui peut être avantageuse pour tous hors conflits politiques –vision projet de territoire- et/ou de personnes et/ou échéances électorales
 - Légitimation du projet
 - Neutralisation d’une partie des oppositions
- La « double casquette » agriculteur-maire : une plus-value à double tranchant
 - Suspicion de lobbying – et donc non représentation de l’intérêt collectif- et/ou conflit d’intérêts qui participent à délégitimer le projet

« sa société [au maire] qui était au préalable prévue, participait au projet, [...] d’ailleurs on lui a dit et du coup, il l’a enlevé car y’avait conflit d’intérêt au sens bien du terme. Mais pour ne pas s’enlever, il a mis son frère [...] On se posera la question ultérieurement si on porte réclamation ou pas, si on fait un recours administratif pour conflit d’intérêts.» (Association)

- La peur de s’opposer

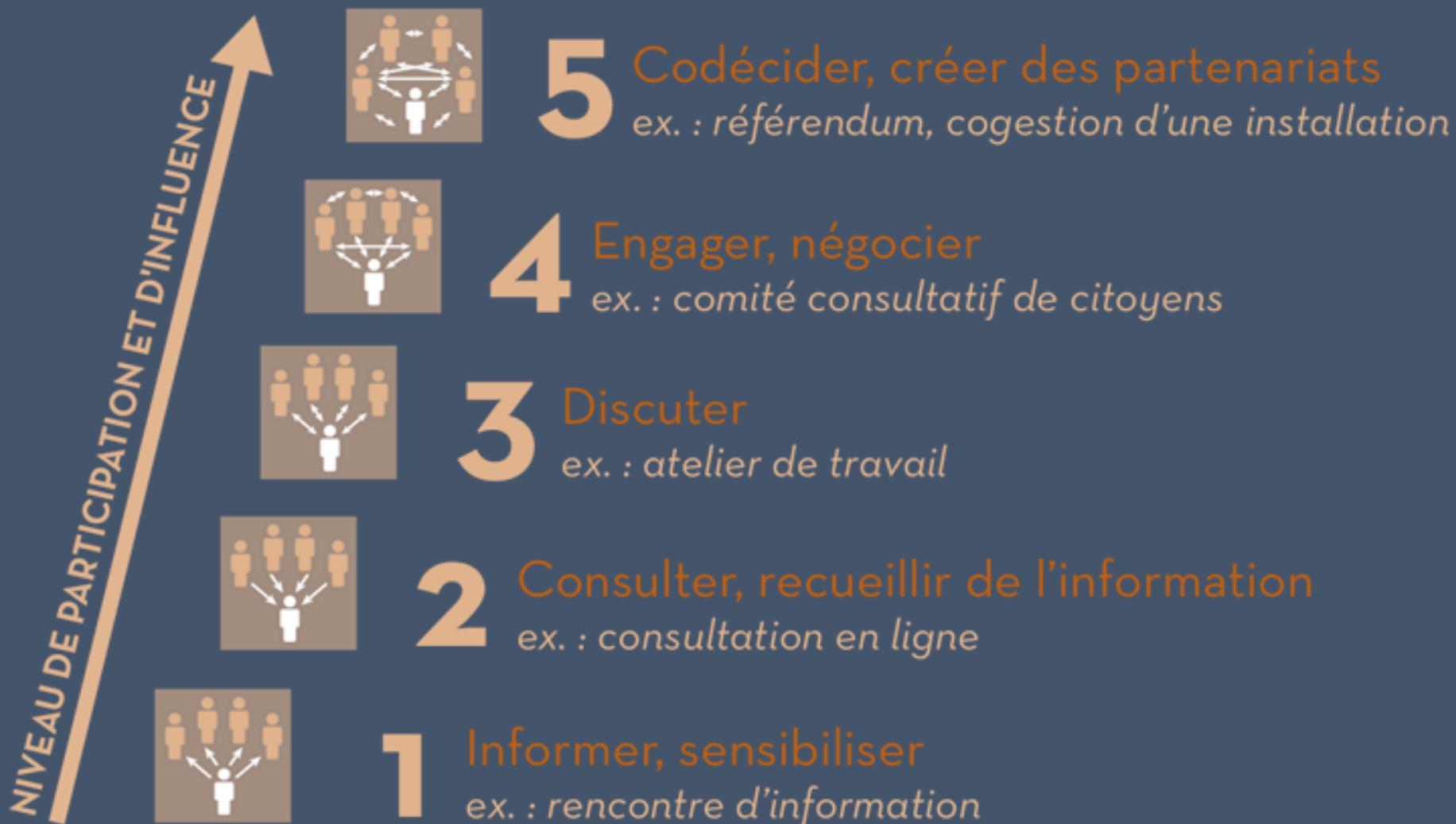
La prise en compte des « autres » et leur intégration dans le projet



- La manière dont les asymétries entre porteurs de projet et sociétés sont prises en compte : le processus « *décider-annoncer-défendre-ajuster* » est à l'origine d'un rapport déséquilibré entre le porteur du projet et la société.
- Communiquer : « Plus tard, c'est (souvent) déjà trop tard »
- Discuter et négocier : une entrée qui peut apparaître difficile culturellement (quelle légitimité auraient les riverains à participer à décider de mon projet ?) mais qui peut être offrir une réelle plus-value au projet (et personnellement).

Ex: SAS Démeter-Energies : important travail de concertation mis en œuvre, ouverture du financement participatif : 200 000€ atteints en 15 jours...

ÉCHELLE DE LA PARTICIPATION



Conclusion

- Ce n'est pas la société dans son acceptation générique qui accepte les projets mais les acteurs pris dans leurs territoires
- Aucune généralisation (solutions « clés en main ») n'est possible
- Le diagnostic permet d'identifier les déterminants du conflit et les conditions de l'acceptabilité pour être force de préconisations
- Comment le projet fait « sens » pour le territoire constitue une interrogation essentielle à prendre en compte

Merci de votre attention !

